

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 janvier 2002 à 20 heures, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Suzanne Gagnon, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Ginette Lechasseur, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Robert Filteau, Normand Héroux, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Monsieur François Vaillancourt
- du secondaire : Madame Sylvie Picard

**Sont également
présents :**

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint
Monsieur Jacques Morin, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Absences

Mesdames Claudine Blondeau, Marie-Claire Giguère, Carole Marchand

Ouverture de la
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

63-CC-2001-2002
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Emery que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Adoptée unanimement

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2001
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement du 27 novembre 2001 tenue le 4 décembre 2001
 - 3.3 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2001
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Détermination du nombre de circonscriptions électorales - Demande au ministre de l'Éducation

- 6.2 Aliénations d'immeubles - Mandat du comité exécutif
- 6.3 Modifications à la résolution numéro 61-CC-2001-2002
- 6.4 Changements de composition du conseil d'établissement - Centre d'apprentissage personnalisé (le Cap)
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires :
 - 9.1 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'année 2002-2003
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement :
 - 10.1 Budget révisé 2001-2002
11. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 11.1 Hausse des tarifs d'électricité 2002-2003
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

64-CC-2001-2002
Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2001

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Létourneau que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2001 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

Adoptée unanimement

65-CC-2001-2002
Adoption du procès-verbal de la séance en ajournement du 27 novembre 2001 tenue le 4 décembre 2001

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets que le procès-verbal de la séance en ajournement du 27 novembre 2001 tenue le 4 décembre 2001 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

Adoptée unanimement

66-CC-2001-2002
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2001

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Denis que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2001 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

Adoptée unanimement

67-CC-2001-2002
Détermination du nombre de circonscriptions électorales - Demande au ministre de l'Éducation

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les élections scolaires*, modifiée par le projet de loi 59 (2001 chapitre 45) détermine le nombre de circonscriptions électorales en se basant sur le nombre d'électeurs;

CONSIDÉRANT que l'application de l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires* fixe à 25 le nombre de circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT que depuis la fusion du 1^{er} juillet 1998 la population a été adéquatement représentée par 21 commissaires élus;

CONSIDÉRANT les économies tant présentes que récurrentes, que procurerait le maintien du nombre de circonscriptions électorales à 21;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Leblanc :

QU'en application de l'article 7 de la *Loi sur les élections scolaires*, la Commission scolaire Marie-Victorin demande au ministre de l'Éducation l'autorisation d'établir quatre

circonscriptions de moins de ce qui est prévu par l'application de l'article 6 de cette loi.

Adoptée unanimement

68-CC-2001-2002
Aliénations
d'immeubles -
Mandat du comité
exécutif

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin dispose d'immeubles inutilisés qui ne sont pas à vocation pédagogiques;

CONSIDÉRANT les immeubles énumérés à l'annexe I des présentes intitulée « LISTE DES IMMEUBLES SUJETS À ALIÉNATION » et datée du 22 janvier 2002;

CONSIDÉRANT les avantages financiers que procurerait à la Commission scolaire Marie-Victorin l'aliénation desdits immeubles;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Larouche :

QUE le conseil des commissaires accorde au comité exécutif le mandat apparaissant à l'annexe II des présentes intitulée « ALIÉNATIONS D'IMMEUBLES - MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF » et datée du 22 janvier 2002.

AMENDEMENT NO 1

Madame Colette Larose propose que la partie 2 de l'annexe I de la proposition soit supprimée.

POUR : 3

CONTRE : 14

ABSTENTION : 0

La proposition est rejetée.

AMENDEMENT NO 2

Monsieur Normand Héroux propose que le texte suivant soit ajouté à la fin de la partie 2 de l'annexe I de la proposition :

« Le 2533, Cartier à Longueuil. ».

POUR : 15

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée majoritairement.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE :

POUR : 15

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée majoritairement.

69-CC-2001-2002
Modification à la
résolution numéro
61-CC-2001-2002

CONSIDÉRANT les normes administratives inhérentes à une demande d'autorisation ministérielles;

CONSIDÉRANT que le délai de conclusion de l'acte de vente doit être harmonisé à l'ensemble du processus d'aliénation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Quintal :

QUE la résolution 61-CC-2001-2002 soit modifiée :

- en remplaçant, au septième alinéa les mots « avant le 31 décembre 2001 » par « dans les 90 jours des présentes »;
- en insérant entre le septième et le huitième alinéa le texte suivant :

« **QU'**une demande d'autorisation d'aliénation soit faite auprès du ministre de l'Éducation en vertu de l'article 3 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*;

QUE le produit de la vente soit versé dans un fonds d'immobilisation spécial pour utilisation future; ».

Adoptée unanimement

70-CC-2001-2002
Changements de composition du conseil d'établissement - Centre d'apprentissage personnalisé (le Cap)

CONSIDÉRANT les prescriptions des articles 43 et 102 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil provisoire de la Commission scolaire Marie-Victorin de la résolution numéro 166-1998-CP concernant les orientations relatives à la composition des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT la demande de changement de composition faite par un établissement selon les modalités prévues au document d'orientation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Mainville :

QUE la composition du conseil d'établissement apparaissant au document intitulé « CHANGEMENT DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT » daté du 22 janvier 2002, soit adoptée.

Adoptée unanimement

71-CC-2001-2002
Politique relative à l'admission...

CONSIDÉRANT la prescription faite à la Commission scolaire, par l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans les établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lise Larouche :

QUE le document intitulé « Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire pour l'année 2002-2003 » daté du 22 janvier 2002 soit adopté tel que présenté.

Amendement numéro 1

Madame Collette Larose propose que soit supprimé l'article 11 de la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire pour l'année 2002-2003.

POUR : 2

CONTRE : 14

ABSENTION : 1

La proposition est rejetée.

Vote sur la proposition principale

POUR : 14

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

Adoptée majoritairement

72-CC-2001-2002
Budget révisé
2001-2002

ATTENDU QUE le « *Cadre régissant la préparation du budget 2001-2002* » prévoit qu'une répartition définitive du budget soit faite en tenant compte de la population étudiante officielle au 30 septembre 2001, des résultats financiers de l'exercice 2000-2001 et des règles de répartition budgétaire contenues au cadre;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de gestion et le Comité de travail du Conseil des commissaires, après étude, recommandent l'acceptation du document « Budget révisé » du 22 janvier 2002 (partie Formation générale des jeunes);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE la révision budgétaire proposée au document « Budget révisé » 2001-2002 du 22 janvier 2002 (partie Formation générale des jeunes) soit acceptée.

Adoptée unanimement

73-CC-2001-2002
Hausse des tarifs
d'électricité
2002-2003

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a déposé une demande d'abrogation du tarif BT à la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT l'impact financier qu'une augmentation annuelle de 55%, qui prendrait effet le 1^{er} mai 2002 et le 1^{er} mai 2003, aurait des répercussions considérables sur les budgets des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que cette hausse de tarification peut être considérée comme une nouvelle compression budgétaire donc sujette à affecter directement le service à l'élève;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de ces nouvelles dépenses énergétiques des commissions scolaires devra être compensée par des fonds publics;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec est une société d'État qui, par ses bénéfices, contribue au financement des programmes d'activités du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est paradoxal que l'augmentation des revenus d'une société d'État entraîne une dépense supplémentaire équivalente que devront assumer les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Mainville :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin s'oppose vivement à l'abrogation du tarif BT demandée par Hydro-Québec;

QUE, par la présente, demande soit faite à la Fédération des commissions scolaires du Québec d'intervenir auprès de la Régie de l'énergie et du gouvernement du Québec afin que l'on maintienne les tarifs déjà existants;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au ministère de l'Éducation, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la société Hydro-Québec, à la Régie de l'énergie et aux députés de notre territoire.

Adoptée unanimement

74-CC-2001-2002
Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Emery que la séance soit close.

Adoptée unanimement

Il est précisément 21 h 38 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général
